



REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES
À VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies

Sous-Comité Scientifique et Technique

62^{ème} session

(Vienne, 3 février - 14 février 2025)

Point 13 – Sources d'énergies nucléaires dans l'espace

Déclaration de la délégation française

= Seul le prononcé fait foi =

Madame la présidente,

Mesdames et Messieurs les délégués,

Permettez-moi tout d'abord de remercier au nom de la délégation française M. Leopold Summerer, délégué de l'Autriche, pour son action depuis son élection et de l'assurer de l'appui de la France pour les années à venir. Nos réunions et les développements actuels ont montré l'intérêt commun d'avancer sur ce sujet.

Madame la présidente,

Le préambule de la résolution 47/68 de 1992 de l'Assemblée générale des Nations Unies rappelle que les sources d'énergie nucléaire constituent un élément particulièrement adapté voire indispensable à certaines missions d'exploration de l'espace lointain, mais que le recours à ces solutions doit se faire de manière responsable et dans le respect des meilleurs standards de sûreté et des recommandations de sécurité.

Alors que l'exploration de l'espace lointain est un sujet toujours plus d'actualité, comme en témoigne la multiplication des projets internationaux en ce sens, la France souhaite réitérer sa volonté de promouvoir les normes de sûreté, de sécurité et de non-prolifération les plus exigeantes pour l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace. Ces exigences doivent être prises en compte dès le début des programmes pour ne pas obérer leur développement par la suite. Les Principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace ainsi que le cadre sûreté établi en 2009 demeurent incontournables pour encadrer ces futures technologies et activités.

Les nouveaux programmes d'exploration comme le développement de nouvelles solutions de mobilité spatiale rendent néanmoins nécessaire de compléter ce cadre. Au-delà des annonces et des projets à l'international, la fin de la décennie 2020 pourrait ainsi voir le retour en orbite d'un réacteur nucléaire de propulsion orbitale, après un sommeil de plus de 30 ans de ces technologies.

A ce titre, les travaux du groupe de travail qui débutent cette année doivent constituer un apport décisif. Il convient notamment d'examiner le besoin éventuel de faire évoluer ce cadre compte tenu des innovations technologiques en matière de générateurs à radio-isotopes (usage de l'américium 241) ou compte tenu du retour de réacteurs spatiaux à fission en orbite terrestre, mais aussi de leur nouvel usage potentiel à la surface de la Lune. Le cas échéant, les prochains travaux du groupe Sources d'énergie nucléaire dans l'Espace pourraient être consacrés à compléter le Cadre de sûreté de référence si le besoin en est confirmé. A cet effet, la France, qui réfléchit à ses perspectives de développement et d'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace à moyen terme, a répondu au questionnaire transmis par le Président du groupe de travail.

Dans ce contexte, le Centre National d'Etudes Spatiales, le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) et l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) conduisent des réflexions sur les orientations technologiques et sur la sûreté des équipements nucléaires spatiaux. S'agissant du cadre réglementaire français, la Loi sur les Opérations Spatiales française de 2008 a prévu, dès ses origines, la conduite d'opérations spatiales embarquant des générateurs à radio-isotopes, notamment via sa Réglementation Technique. Alors que des perspectives européennes se dessinent, une mise à jour de ce cadre réglementaire national est actuellement à l'étude pour préciser davantage les exigences de sûreté nucléaire à respecter.

La coopération internationale est plus que jamais primordiale pour partager les connaissances acquises par les Etats utilisant ces sources d'énergie dans le cadre de missions spatiales, ainsi que la compréhension et la mise en œuvre des Principes et du cadre de sûreté.

Dans la continuité des réflexions menées sur les prochains travaux du groupe de travail, il nous appartient de maintenir la qualité des échanges et des informations présentées pour encadrer les futurs usages de l'énergie nucléaire dans l'espace. Pour ce faire, nous estimons nécessaire d'impliquer étroitement, en marge de nos délibérations, les acteurs non-étatiques du secteur : d'une part les entreprises qui seront les premiers responsables de la mise en œuvre des normes contenues dans les principes et cadres de sûreté, d'autre part l'Agence Internationale pour l'Energie Atomique (AIEA) qui occupe une place unique dans l'utilisation des technologies nucléaires à des fins pacifiques par ses Etats-Membres. Les communautés des régulateurs du nucléaire et du secteur spatial doivent renforcer leur lien pour traiter efficacement ces questions.

Madame la présidente,

Vous pourrez compter sur l'expertise ancienne de la France, à la fois en matière de sûreté, sécurité et non-prolifération nucléaires et en matière spatiale pour apporter une contribution constructive dans ces prochains travaux.

Je vous remercie./.